

<https://maromme.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article152>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| IEN Circonscription
Maromme

Obligation d'assiduité

- ADMINISTRATIF - Direction d'école -

Date de mise en ligne : lundi 2 septembre 2024

Copyright © Circonscription de Maromme - Tous droits réservés

Le projet de loi pour une école de la confiance prévoit la mise en oeuvre de l'abaissement de l'âge de début de l'obligation d'instruction à 3 ans à partir de la rentrée scolaire 2019.

Le texte de loi comporte, à l'article 3, une mesure permettant à l'autorité compétente en matière d'éducation d'autoriser un aménagement du taux de présence à l'école des enfants scolarisés en PS d'école maternelle.

Vous trouverez dans cet article :

- le courrier fixant les conditions d'aménagement du temps scolaire
- un formulaire de demande d'aménagement